

CONSULTING

Dossier d'enregistrement – ISDI de Biscarrosse

P.J. 4 – Justification de la compatibilité des
activités projetées avec l'affectation des sols
prévue par le PLU



P.J. 4 – Justification de la compatibilité des activités projetées avec l'affectation des sols prévue par le PLU

Le document d'urbanisme en vigueur sur la commune de Biscarrosse est le Plan Local d'Urbanisme (PLU), dont la dernière révision date du 6 mars 2017. Une révision du PLU a été prescrite à la suite de la délibération du conseil municipal du 17 mai 2021.

Les parcelles accueillant la zone de projet sont localisées en zone N, et plus particulièrement dans le secteur Nep du zonage du PLU de la commune de Biscarrosse. La zone Nep désigne les secteurs « *couvrant les trois stations d'épurations communales, la station d'alimentation en eau potable d'Ispe, la déchetterie et le centre de stockage pour gravats et inertes de Trappes* ».

Dans le secteur Nep, les infrastructures et superstructures ainsi que les constructions, telles que bureaux, sanitaires, locaux techniques, stockage, liées au fonctionnement de la déchetterie et du centre de stockage de gravats et inertes sont autorisées.

Le projet de poursuite de l'exploitation de l'ISDI est donc compatible avec l'occupation des sols déterminée par le PLU de la commune.

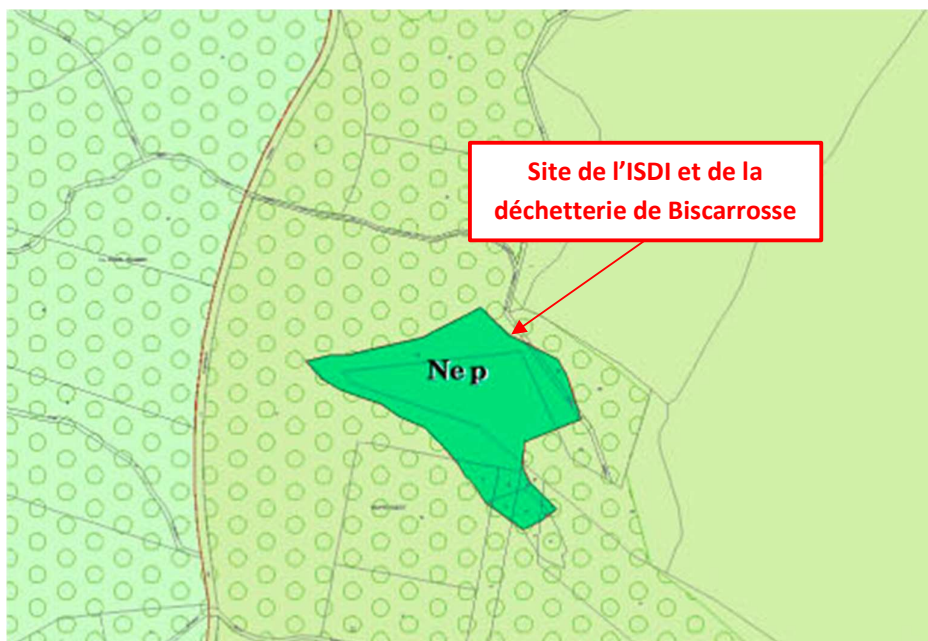


Figure 1 : Extrait du plan de zonage du PLU de Biscarrosse

CONSULTING

Agence Aquitaine
2A avenue de Berlincan
33160 Saint-Médard-en-Jalles
Tel. : + 33 (0)5 56 05 62 00
www.suez.com/fr/consulting-conseil-et-ingenierie

